

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 90 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 12 — — Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On peut, sans craindre, d'être accusé de pessimisme, reconnaître que la situation morale de l'Italie laisse beaucoup à désirer. La découverte faite récemment par les autorités de Bologne d'une vaste association de faussaires, qui se recrutait parmi les fonctionnaires de l'Etat et dans les rangs des personnes appartenant au meilleur monde, prouve que la société italienne, est sur une pente où il est plus facile de descendre que de remonter.

La Gazette de Florence nous apprend que parmi les personnes arrêtées on en signale plusieurs qui sont connues par leur condition, leur fortune et leurs fonctions.

L'Union a lu, dans les feuilles de Turin, que depuis quelques jours des officiers d'état-major italiens parcourent les vallées qui conduisent du haut Piémont vers la France. Ils visitent également les vallées de Suze et du Sangone, et paraissent examiner les lieux les plus favorables pour une défense contre une invasion qui viendrait du côté de la Savoie. Ils recueillent, de plus, des renseignements sur le nombre d'hommes que chaque village pourrait loger, sur les fours ouverts dans chaque localité, etc.

L'Union a lu aussi dans l'Unità cattolica que l'ordre a été donné de remettre en état le chemin vicinal qui passe à Collombardo, à l'endroit même ou Didier, roi des Lombards, essuya la mémorable défaite que lui infligèrent les Francs.

On écrit de Vienne le 8 juin :
 Le Reichsrath a adopté une résolution invitant le gouvernement à présenter au plus tôt des projets de loi tendant à couvrir le déficit de 1868 au moyen de nouveaux impôts, et celui des années suivantes, au moyen d'une réforme des impôts, d'une augmentation de l'impôt sur le sucre, et de l'établissement d'un impôt sur les professions.

Si les renseignements donnés à la Liberté par un correspondant de ce journal sont exacts, le lendemain de la publication des lois confessionnelles, Mgr Falcinelli, le nonce du pape près la cour d'Autriche, aurait adressé en son propre nom à M. de Beust une note protestant contre la lésion du concordat, et aurait évité dans cette note de prononcer le mot abolition.

On écrit de Rome à la date du 8 juin ;
 Il est inexact que le comte de Caserte doive être nommé général de l'armée pontificale.
 Il est probable qu'un consistoire sera tenu à la fin de juin. Aucun nouveau cardinal n'y sera créé.
 Il est douteux que le pape promulgue dans ce consistoire une bulle convoquant un concile.

La Gazette de la Croix décrit avec une satisfaction visible les expériences qui se font en ce moment en Prusse sur les pièces d'artillerie destinées à la marine. On sait, en effet, qu'une des ambitions des Prussiens est de faire de leur pays une grande puissance maritime. Le

résultat de ces expériences a été, jusqu'à présent, d'établir la supériorité du canon Armstrong sur les canons provenant des fonderies allemandes. Outre que le canon anglais tue davantage, il ne coûte que 12,000 thalers, tandis que les canons allemands, moins meurtriers, atteignent le prix énorme de 30,000 thalers. Ravage et économie ! Quelles précieuses conditions de succès !

La Prusse, tout en attendant autre chose, la Prusse déclare la guerre à notre industrie. S'il faut en croire le Journal de Paris, les agents de M. de Bismark embauchent en ce moment, à Lyon et à Saint-Etienne, des tisseurs, des brocheurs, en un mot, des ouvriers aptes à travailler la soie de toutes les manières, dans l'intention de créer à Berlin une concurrence sérieuse à l'industrie de luxe dont les départements du Rhône et de la Loire ont eu, jusqu'ici, le monopole presque exclusif.

Tant pis si la France s'en trouve mal ! Mais il faut bien satisfaire les amis du libre échange !

Nous avons signalé, il y a quelques jours, la situation fort troublée du Mexique. Voici, d'après les télégrammes des Etats-Unis, quelles seraient la position et l'attitude des différents partis qui sont en présence. Les anti-juaristes occuperaient le pays autour de Puebla et auraient proclamé régent le fameux Marquez. Ortega disposerait aussi, de son côté, d'un grand nombre de partisans, à la tête desquels se trouveraient le général Aureliano Rivera, soutenu par Negrete, Mendez, Jiminez, Capeda, et neuf autres généraux, ainsi que plusieurs colonels.

Le mouvement en faveur d'Ortega serait soutenu par la plupart des partisans de Santa-Anna. Aux dernières nouvelles on s'attendait à ce que Mendez, qui venait de quitter Mexico, levât à Puebla même l'étendard de la révolte.

L'insurrection en faveur d'Ortega paraissait devoir être plus sérieuse que le soulèvement au profit de Marquez, ce dernier étant connu pour être dévoué à la forme monarchique.

La Presse rapporte que dans la nuit du 6 au 7, une affiche dont voici le texte, a été apposée sur les murs de Luxembourg et dans plusieurs localités du grand-duché.

La police, prévenue d'avance, s'est emparée de plusieurs personnes, notamment de l'imprimeur de l'Union et de l'Avenir, M. Heintzé, qui a été écroué à la prison du Grund.

Hier matin, l'on a procédé à des perquisitions et les scellés ont été apposés chez M. Heintzé. Il est possible que par suite la publication des deux journaux français éprouve des retards.

Quelle que soit la sympathie des Luxembourgeois pour la France, et à raison même de cette sympathie, on est généralement d'accord pour reconnaître que cette tentative est plus courageuse qu'opportune.

- « LUXEMBOURGEOIS ! chers compatriotes,
- » Secouez votre torpeur.
- » Levez-vous, et proclamez à la face de l'Europe que la situation qu'elle vous a faite est intolérable.
- » La Prusse que vous abhorrez vous convoite.
- » Repoussez loin de vous tous ces faux pa-

FEUILLETON. 7

VOYAGE

A LA RECHERCHE DU BONHEUR,

Par M. ARMAND LAPOINTE.

(Suite.)

Le timbre de cette voix fut une révélation pour Philippe; il venait de reconnaître, dans le personnage si amateur du vieux Sauterne et des hultres vertes, le très-honorable baronnet sir Josiah Copestake, qui logeait avec lui, à Naples, à l'hôtel de la rue de Tolède, et auquel il avait été présenté.

Sir Josiah se leva de table avec une vivacité extraordinaire et, après avoir serré cordialement la main que lui tendait Philippe, lui dit dans cet horrible baragouin qui était le triomphe de l'acteur Levassor :

— Volez-vous déjeuner avec moi ?

Le jeune homme s'empressa d'accepter et fit mettre son couvert à la table de l'Anglais.

— Je suis enchanté, sir Copestake, de vous retrouver à Paris et en bonne santé.

— Very well, merci, répondit le gros homme en attaquant la seconde bouteille.

— Nous renoncerons à initier plus longtemps le lecteur au jargon de sir Josiah par l'excellente raison que les caractères écrits seraient impuissants à donner une juste appréciation de son accent.

Philippe demanda à son compagnon de table s'il habitait Paris depuis longtemps.

— Depuis six mois, répondit l'Anglais, et j'ai l'intention de ne plus le quitter, car il n'y a qu'ici que je suis heureux.

— Heureux ! répéta Philippe un peu surpris.

— Très-heureux !

— J'aurai le secret de cet homme, se dit notre ami, et il lui versa à boire.

Au Sauterne succéda le Chambertin, puis le Corton, puis le Château-Lafitte, puis le Champagne à la marque Cliquot. Le faciès de sir Josiah Copestake était passé au rouge violet, les yeux lui sortaient de la tête, mais il ne desserrait plus les lèvres que pour vider son verre.

— Diable ! se dit Philippe, à ce train-là je serai gris avant de connaître le secret de ce brave insulaire.

Il fit une nouvelle tentative et prit un détour pour arriver à son but.

— Vous disiez donc, cher sir Josiah, que vous êtes

très-heureux à Paris ?

— Le café et les liqueurs ! cria l'Anglais.

Et, satisfait de son déjeuner, il se renversa sur le divan qui lui servait de siège, afin de faciliter la digestion, et attendit, avec la conscience de l'état heureux où il se trouvait, mais sans souffler mot, que le café fût servi.

Après avoir avalé son moka brûlant, accompagné de plusieurs verres de kirsch et de vieux Cognac, il s'écria, sur un ton qui contrastait beaucoup avec la satisfaction qu'il semblait éprouver :

— Oh ! oui, bien heureux !

— Et en quoi faites-vous consister le bonheur, mon bon sir Josiah ?

Mais l'Anglais était retombé dans son mutisme, il contemplait le plafond d'un air béat, et tournait ses pouces sur son abdomen proéminent.

Enfin, il défit sa serviette, offrit un cigare à Philippe, paya la carte et lui dit :

— Monsieur le baron, je vous invite à dîner, ce soir, avec moi, ici.

— J'accepte, répondit le jeune homme qui tenait à cultiver la connaissance de l'Anglais, à cause de son secret, mais à la condition que demain vous dînerez chez moi.

— Sir Copestake fit entendre, en guise d'acquiesce-

ment, la fameuse interjection que le lecteur connaît et, s'appuyant sur un superbe rotin des Indes, sortit majestueusement du café.

M. le baron Philippe de Gast, après un quart d'heure de promenade sur le boulevard, se trouva singulièrement ému; il rentra chez lui, s'endormit dans un fauteuil, et rêva que le bonheur se présentait à la porte de son hôtel, sous les traits de sir Josiah Copestake.

A six heures, les deux convives s'installèrent dans le petit salon du café Bignon, et à minuit, en se séparant sur le boulevard, Philippe de Gast, la moustache hérissée, le teint en feu, l'œil brillant, disait au baronnet qui essayait en vain de retrouver son centre de gravité :

— Vous avez raison, Copestake, le bonheur ne se trouve qu'à table...

— Et avec les vins de France ! ajoutait sir Josiah en trébuchant.

XVI.

En se réveillant, le lendemain, Philippe se trouva la tête lourde et la langue embarrassée; une soif anormale lui brûlait la gorge. Il sonna son domestique, se fit apporter une bouteille de Madère et la vida incontinent.

La chaude liqueur produisit bientôt son effet : la mi-

tristes, qui, sous le masque trompeur de l'autonomie, vous prêchent l'annexion à la Prusse.

» La France, que vous aimez, vous appelle :
» Ouvriers, nos frères ! la France vous donnera du travail et le droit de suffrage !

» Propriétaires, la France relèvera vos propriétés de leur dépréciation !

» Pères de familles, la France recevra tous vos enfants dans les rangs de sa grande et riche famille !

» Levez-vous, Luxembourgeois !

» Les plis du glorieux drapeau de vos pères protégeront vos foyers et vos biens.

» Depuis longtemps vous souffrez en silence... Parlez ! agissez !

» La neutralité est la négation de la patrie.

» Des traîtres ont disposé de nous sans nous consulter. Prussiens ou Français, il nous faut un vote national.

» Vive la politique du roi !

» Vive la France ! »

On lit dans le *Moniteur* de lundi :

S. Exc. M. l'aide-de-camp général comte de Stackelberg a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience publique, au palais des Tuileries, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent près Sa Majesté impériale en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

L'Empereur était entouré de LL. E. Exc. les grands officiers de la couronne et des officiers de service de la maison de Sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères a assisté à l'audience.

S. Exc. l'ambassadeur de Russie a adressé à l'Empereur le discours suivant :

Sire,

Appelé par mon auguste maître à l'insigne honneur de le représenter auprès de Votre Majesté impériale, je ne ferai qu'obéir à l'expressé volonté de mon souverain en vouant tous mes soins à entretenir les relations d'amitié existant entre la France et la Russie et qui reposent sur des intérêts mutuels que les deux nations ont à cœur de développer.

» J'ai l'honneur, Sire, de remettre entre vos mains les lettres qui m'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près Votre Majesté impériale, et j'ose espérer qu'elle daignera faciliter la tâche qui m'est dévolue, en m'accordant la continuation de la haute bienveillance qu'elle se plaisait à me témoigner à l'époque où je remplissais à Paris des fonctions qui ne se rattachaient encore qu'à ma carrière militaire.

L'Empereur a répondu :

« Monsieur l'ambassadeur,

» Les ambassadeurs de l'empereur Alexandre sont toujours sûrs de trouver auprès de moi un accueil empressé. Je me félicite que

» le choix de l'empereur se soit porté sur une personne que je connaissais depuis longtemps et qui avait laissé parmi nous les meilleurs souvenirs. Je ne doute pas que vous contribuerez à maintenir entre la Russie et la France les rapports d'amitié qui existent aujourd'hui et auxquels j'attache le plus grand prix. »

S. Exc. M. l'aide-de-camp général comte de Stackelberg, ainsi que les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient, ont été conduits au palais des Tuileries dans des voitures de la cour par un maître des cérémonies introducteur des ambassadeurs et un aide des cérémonies secrétaire à l'introduction des ambassadeurs, et reconduits, après l'audience impériale, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade de Russie.

L'ENQUÊTE SUR LA QUESTION MONÉTAIRE.

Les trésoriers-payeurs généraux se sont prononcés en très-grande majorité pour l'éta- lon d'or dans l'enquête ouverte par S. Exc. M. le ministre des finances sur la question moné- taire.

Nous apprenons que, dans les réponses qu'elles ont fait parvenir au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux pu- blics, les chambres du commerce, consul- tées sur la même question, se sont également prononcées en grande majorité dans le même sens.

Voici, en résumé, comment se décompo- sent les réponses des trésoriers-payeurs gé- néraux et celles des chambres de commerce :

1° Sur quatre-vingt-onze trésoriers-payeurs généraux (y compris ceux de l'Algérie) :

Soixante-neuf sont en faveur de l'éta- lon d'or, parmi lesquels il y en a cinquante-cinq pour le billonnage de la pièce d'argent de 5 fr. à 835 millièmes, comme les autres monnaies divisionnaires ; onze pour sa suppression ; trois pour son maintien comme pièce commer- ciale à 900 millièmes de fin sans cours obliga- toire ;

Neuf sont pour le maintien du *statu quo* ;

Treize ont donné des réponses douteuses ou contradictoires, dont neuf pourtant incli- nent à l'éta- lon d'or ;

2° Sur soixante-cinq chambres de commerce ayant répondu :

Quarante-quatre se prononcent pour l'éta- lon d'or, parmi lesquelles vingt-cinq pour la pièce de 5 fr. d'argent billonnée à 835 milli- mes ; dix pour sa suppression absolue ; neuf pour son maintien à 900 millièmes de fin comme pièce commerciale, sans cours obliga- toire ;

Treize préfèrent le *statu quo* ;

Huit donnent des réponses douteuses, dont quatre inclinent à l'éta- lon d'or, tandis que les quatre autres semblent plutôt favorables au *statu quo*.

Parmi les chambres de commerce favora- bles à l'éta- lon d'or unique, nous citerons en première ligne celles de Paris, Lyon, Mar- seille, Rouen, le Havre, etc.

Les résultats de l'enquête peuvent donc être considérés comme très-satisfaisants et témoi- gnent des progrès que la question d'unification des monnaies a dû faire dans les esprits ; on a compris avec raison qu'il n'y avait de solution possible que par la suppression complète du double éta- lon monétaire. C'est maintenant au gouvernement à faire un nouveau pas en avant par la présentation au Corps-Législatif d'un projet de loi qui règle définitivement la ques- tion ; lorsque le terrain aura été tout préparé, l'accord avec les Etats étrangers ne présentera plus aucune difficulté sérieuse.

NOUVEAUX TROUBLES DANS LES CHARENTES.

La *Guienne* donne les détails qui suivent sur de nouveaux troubles qui viennent de se pro- duire à Donnezac :

Nous avons porté à 400 hommes le chiffre des bandes réunies à Donnezac ; elles for- maient, en réalité, une troupe de 700 pay- sans, venus de diverses communes. Nous avons parlé de deux prêtres indignement ou- tragés ; onze ont été en butte à ces odieuses insultes.

Ces démonstrations sacrilèges, qui rappel- lent les jours les plus néfastes de notre histo- ire, n'ont pas seulement duré une ou deux heures, mais toute la matinée.

Et ce ne sont pas de simples menaces que proférait cette canaille en délire, mais des menaces de mort. Ce n'est pas aux seuls cris de *Vive l'Empereur!* qu'elle se livrait à ces actes sauvages, elle poussait aussi, sur la place, dans l'église, en face des autels et du Saint-Sacrement exposé, ceux de : *A bas la Religion! A bas les prêtres! A bas les calotins! A bas les corbeaux! MORT AUX PRÊTRES! IL FAUT TUER TOUS LES CURÉS! A bas la dime! A bas les drapeaux, le TRICOLEUR comme les autres!*

Et ces misérables étaient armés de fusils, de fourches de fer, de sabres, de pieux fraî- chement aiguisés, de poignards de bois, ins- truments redoutables. Leur visage était hideux à voir ; il respirait la fureur portée à son paroxysme, capable de tout, même du meur- tre. Leurs regards étaient comme égarés, et les paroles pleines de modération et tout à la fois d'énergie que leur adressait le desservant de la paroisse étaient impuissantes à modifier leur attitude.

Et ils hurlaient que le curé n'était rien, que le maire n'était rien, qu'ils étaient, eux, les maîtres de la commune. Et, dans cette foule ainsi intentionnée, on remarquait au premier rang trois élus du suffrage universel, trois conseillers de Donnezac, les principaux pro- moteurs de ces désordres. Ils s'appellent Hé- raud, dit *Grand-Caniche*, D... , Chaumet. C'est

ce dernier qui, répondant aux sages représen- tations de M. l'abbé Sérafon, lui dit d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « Pas une minute, ou il y a de la casse ! Allons, mes enfants, cassons tout, brisons tout et de suite ! » Ils ont en effet lacéré, mis en lam- beaux les étendards et les emblèmes, et ce pil- lage s'est prolongé plus tard que nous l'avions dit, jusqu'à midi un quart.

Le clergé s'était réfugié au presbytère ; il entendait de là les vociférations féroces de la populace ; près de cinq heures s'étaient écou- lées au milieu de cet affreux tumulte. Le curé de Donnezac, dont nous ne saurions trop louer la prudence, le tact et la courageuse conduite dans cette circonstance, prend le parti de se présenter aux mutins ; peut-être réussira-t-il à les ramener à la raison, à cal- mer l'agitation qui devenait de plus en plus tumultueuse. Il s'avance sur la place et leur reproche doucement de troubler ainsi une cé- rémonie que d'habitude ils nomment la *grande fête*, de contraindre le prêtre à renfermer les saintes Espèces, de forcer Dieu pour ainsi dire à se cacher. Ce langage bienveillant semble les toucher. D'une voix unanime, ils réclament la messe et promettent de s'y tenir silencieux.

M. l'abbé Sérafon leur annonce alors qu'il va prévenir M. le curé-doyen qui doit la chan- ter et prêcher. A ces mots, le bruit recom- mence et, leur colère faisant une nouvelle ex- plosion :

« Non ! non ! s'écrient-ils, nous vous vou- lons, vous, et pas d'autres. Que les prêtres s'en aillent bien vite, ou... »

« Mais, mes amis, reprend le curé, j'ai célébré la messe ce matin, et je n'ai pas le pouvoir d'en dire une autre. »

« A bas les prêtres ! qu'ils partent ! vous seul et pas un autre que vous ! Que vous ayez ou non dit la messe, il faut à présent que vous en disiez une autre, et puis il n'y a pas là, vous allez la dire tout de suite ou nous ver- rons. »

Le desservant revient à la cure, fait part à ses confrères des dispositions des émeutiers ; ces messieurs s'apprentent à se retirer.

Quelques coups de cloche annoncent la cé- rémonie ; l'église est un instant envahie et, pendant ce temps, les prêtres invités peuvent partir sans danger. « C'est à cette circonstance, nous dit une personne présente, qu'ils doivent leur salut. Leur apparition eût été, en effet, le signal de leur massacre. » M. l'abbé Sérafon, on le devine bien, ne célébra pas la messe pour la seconde fois ; mais il fit chanter le *Magnifi- cat*, le *pange lingua*, prêcha quelques minutes jusqu'à ce que cet ordre formel assez lui indi- quât clairement que le calme était à bout. Le Saint-Sacrement fut replacé dans le tabernacle, et l'officiant rentra dans la sacristie.

Après un quart d'heure, la foule quitte l'é- glise ; mais elle revient bientôt après, pénétre

graine disparut, le sang circula vivement, et Philippe, l'esprit teinté en rose, monta à cheval, fit une course furibonde dans l'avenue de l'Impératrice et, revenu dans les Champs-Élysées, s'y livra à une fantasia éche- velée. La bête, aiguillonnée par l'éperon qui lui labou- rait les flancs, piaffait de douleur et faisait des bonds désordonnés qui eussent désarçonné un centaure, mais cette fois, rivé pour ainsi dire à la selle, Philippe ne quitta pas les étriers. Des élégants qui faisaient leur promenade du matin, furent témoins de ces prodiges d'équitation, et le soir, au Jockey-Club, il n'était question que de l'éclatante revanche que M. le baron de Gast venait de prendre en dressant, au milieu des Champs-Élysées, un cheval affolé de rage.

Sir Josiah, que l'ivresse ne faisait pas manquer de mémoire, fut exact au rendez-vous. L'hospitalité de notre héros atteignit les bornes de la fêerie, tant elle fut brillante et grandiose, aussi l'Anglais, si habitué qu'il fût aux gargantuesques repas de sa patrie, poussa- t-il, à la vue de l'homérique festin, les aoh ! les mieux accentués. Servie avec ce grand luxe parisien qui sait unir l'élégance au confort, la table, ornée des fleurs les plus rares, éclairée par d'innombrables bougies dont l'éclat se réfléchissait dans les mille facettes du cristal des carafes, présentait, pour un disciple de Brillat-Sava- rin, un coup-d'œil enchanteur.

Hélas ! l'ombre du grand homme se fut voilée en face des profanes qui allaient détruire cette harmonieuse symétrie ; car l'un d'eux était un fou, et l'autre un im- pur ivrogne.

Tous les grands vins de France défilèrent sous les yeux éblouis de sir Copestake, et son verre brilla, tour- à-tour, des feux que produisent le brillant, le rubis et la topaze.

C'en était trop pour la faible raison de Philippe ; comme le héros Macédonien, il chancela en vidant une dernière coupe, mais plus heureux qu'Alexandre, il ne chancela que sous l'ivresse, et vint s'affaisser aux pieds de l'Anglais, qui ronflait, le nez dans un plat d'écre- visses.

La poésie se transformait en prose et bientôt la prose devait se changer en argot !

A minuit, l'Anglais, qui avait eu l'excellente idée de se faire envoyer une voiture, était littéralement enlevé par son valet de chambre et le cocher et conduit à son hôtel dans un état voisin de l'apoplexie.

Quant à Philippe, resté seul dans la salle à manger, naguère si brillante et si parfumée et où actuellement tout était ruine et désordre, rien ne put le dégriser ; ni cette nappe maculée, ni la senteur âcre des fleurs qui se- mouraient chassées de leurs vases ; ni l'odeur nauséa-

bonde que laissait après elle la flamme vacillante des bougies en s'éteignant peu à peu ; ni les débris du festin qui gisaient encore çà et là, épars sur les meubles ; pas même ce cruel malaise qui suit toujours les excès de table...

Philippe, en chancelant, se dirigea vers sa chambre à coucher et s'endormit, — il faut bien l'avouer, — du sommeil du juste.

La voie fatale dans laquelle le jeune homme était en- tré dura environ six mois, pendant lesquels il ne quitta presque pas sir Copestake. — Sa réputation de buveur émérite devint si grande qu'elle fit envie à plusieurs fous, qui tentèrent de le détrôner de sa triste royauté ; mais, devenu plus intrépide que son maître, sir Josiah, si Philippe chancelait parfois, nul ne l'avait vu trébu- cher et le sceptre lui restait entre les mains.

Cependant une nuit qu'il rentrait chez lui à pied dans un état d'ébriété plus que complet, il alla se heurter contre un tas de pierres meulières mal éclairé et tomba la face sur les angles aigus de ces corps durs. Le choc mit le comble à son ivresse et M. le baron Philippe de Gast roula dans le ruisseau !

Lorsqu'il revint à lui, le jour commençait à poindre. Dégrisé par l'air froid de la nuit, il entendit les raille- ries et les quolibets des passants matineux, et, cou- vert de honte et de confusion, se mit à courir pour ar-

river plus tôt chez lui.

Mais ce fut bien autre chose lorsque, se contemplant dans une glace, il vit sa figure ecchymosée, maculée de sang et bleue ; il eut dégoût de sa personne et se voila la face.

« Non ! se dit-il, le bonheur ne peut résider dans l'orgie, et l'ivresse n'est qu'un mensonge ! »

Philippe était désormais sauvé du dangereux écueil où sa dignité et son intelligence avaient failli nau- frager.

Fidèle à ses habitudes, sir Josiah vint, le lende- main, demander son compagnon de table ; mais notre héros avait donné des ordres formels, et l'enfant d'Al- bion fut reçu par le valet de chambre, qui lui dit que M. le baron de Gast était parti, le matin même, pour un long voyage.

Sir Copestake fit entendre un sourd grognement, pi- vota sur lui-même, et s'en alla mélancoliquement dé- jeûner seul.

Quant à Philippe, contraint de garder la chambre, tout disposé à prendre une chaude résolution, il exa- mina sa situation financière avec le plus grand sang- froid, et acquit bientôt la certitude qu'il lui restait, de toute sa fortune, à peine cent mille francs ; c'était, avec les habitudes qu'il avait prises, tout au plus de quoi vivre pendant deux ans.

Etudes de M^{es} BODIN, avoué à Saumur, et AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE SUR LICITATION

Avec admission d'étrangers, de :

1° LA FERME DE LAVEAU

Située communes des Verchers et de Concourson ;

2° LA NUE-PROPRIÉTÉ DE LA FERME DE SAVONNIÈRES

Située mêmes communes des Verchers et de Concourson,

Dépendant de la succession de M^{me} MARIE ANGER, veuve de M. MARIE-MICHEL MOUSSET.

Cette vente aura lieu le **dimanche 28 juin 1868, à midi**, en l'étude et par le ministère de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet,

Par **CORPS DE FERME**, c'est-à-dire en **DEUX LOTS**; sinon et faute d'enchérisseurs, par **PARTIES ET PAR LOTS**.

DÉSIGNATION

Des biens à vendre, dans leur ensemble.

PREMIER LOT.

Il se composera de la **ferme de LAVEAU**, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés artificiels et vignes; le tout d'une contenance de onze hectares onze ares quarante centiares.

Mise à prix... 32,405 fr.

DEUXIÈME LOT.

Il comprendra la **nue-propiété de la FERME de SAVONNIÈRES**, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, jardin, prés et vignes; le tout d'une contenance de quinze hectares soixante-quatorze ares cinquante-trois centiares.

Cette propriété appartient en usufruit à dame RENÉE GIRARD, épouse du sieur AUGUSTE GAULTIER, propriétaire, demeurant audit lieu.

Ladite dame âgée de 53 ans.

Mise à prix... 21,010 fr.

DÉSIGNATION

Par parties et par lots.

§ 1^{er}.

LA FERME DE LAVEAU.

PREMIER LOT.

Composé de :

1° Une maison, située au village de Laveau, comprenant une seule chambre à feu, grenier au-dessus, grange et pressoir ensuite, cellier en bas-côté derrière le pressoir, grenier au-dessus, cour devant ces bâtiments, avec puits, écurie et loits; le tout d'une contenance de neuf ares quatre-vingt-cinq centiares et porté au plan cadastral de la commune des Verchers sous les n^{os} 1,429 et 1,418, section H, joignant au levant et au nord la veuve et héritiers Beaumont, mur mutuel entre, et encore au levant Genevais, au sud et à l'ouest les chemins du village de Laveau aux Verchers et aux Rochettes.

2° Quarante et un ares quatre-vingts centiares de terre, situés au lieu dit le Marchais-Joussel, dits Treille-Pirault, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 167, section H, et joignant au levant le chemin, au sud Genevais, au couchant et au nord les chemins.

3° Et de un hectare quatre-vingt-douze ares cinquante centiares de terre, situés au Parc, même commune, cadastrés sous le n^o 166, section H, et joignant au levant le chemin de Laveau à Ligné, au sud Carré, à l'ouest les mineurs Renard,

fossé de l'objet, et Frappereau, et au nord le chemin.

Sur la mise à prix de... 10,220 fr.

2° Lot.

Quatre ares vingt-sept centiares de terre, au Marchais-Joussel, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 174, section H, et joignant au levant le chemin, au sud Girault, à l'ouest le sieur Beaumont et au nord Vauvert.

Sur la mise à prix de... 250 »

3° Lot.

Cinq ares soixante-quatorze centiares de terre, situés au même lieu, portés au plan cadastral sous le n^o 170, section H, et joignant au levant le chemin, au sud Malvert, à l'ouest le chemin, au nord Fillocheau.

Sur la mise à prix de... 180 »

4° Lot.

Douze ares sept centiares de terre, au chemin des Petits-Noyers, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 257, section H, et joignant à l'est le chemin de Laveau à Ligné, au sud Jean Renard, à l'ouest Carré, au nord Fillocheau.

Sur la mise à prix de... 320 »

5° Lot.

Sept ares cinquante-sept centiares de terre, situés aux Ursis, même commune, près l'article précédent, compris au plan cadastral sous le n^o 224, section H, et joignant au levant et midi Renard, au couchant et nord M. Duchatellier.

Sur la mise à prix de... 210 »

6° Lot.

Soixante-trois ares soixante-seize centiares de terre, situés à la pièce de Sainte-Catherine, même commune, compris au plan cadastral sous le n^o 219, section H, et joignant à l'est M. Duchatellier, au sud les héritiers de la veuve Mousset et autres, à l'ouest Carré et les mêmes héritiers, au nord M. Morneau.

Sur la mise à prix de... 1,800 »

A reporter. 12,980 »

Report. 12,980 »

7° Lot.

Seize ares trente-six centiares de terre, situés aux Seize-Boisselées, même commune, tenant à l'article précédent, portés au plan cadastral sous le n^o 380, section H, et joignant à l'est l'article précédent, au sud les héritiers de la veuve Mousset et autres, à l'ouest M. Morneau, au nord les dits héritiers Mousset.

Sur la mise à prix de... 470 »

8° Lot.

Onze ares soixante-six centiares de terre, situés à la pièce de Sainte-Catherine, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 383, section H, et joignant à l'est Jean Achard, au sud Genevais, à l'ouest les héritiers Carré, au nord les Seize-Boisselées ci-dessus.

Sur la mise à prix de... 350 »

9° Lot.

Vingt-six ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, situés à la pièce Sainte-Catherine, même commune, portés sous le n^o 385, section H, et joignant à l'est Clée, de Savonnières, au sud Genevais, à l'ouest Renard, au nord la pièce de Sainte-Catherine.

Sur la mise à prix de... 720 »

10° Lot.

Quarante ares quatre-vingt-huit centiares de terre, situés aux Trente-Boisselées, même commune, compris au plan cadastral sous le n^o 371, section H, et joignant à l'est M. Morneau, au sud Martin, de Beauvais, à l'ouest Bougault et au nord Genevais.

Sur la mise à prix de... 1,100 »

11° Lot.

Dix-sept ares soixante-quatre centiares de terre, situés aux Soleaux, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 269, section A, et joignant à l'est le chemin

A reporter. 15,620 »

Report. 15,620 »

de Ligné à Laveau, au sud M. Morneau, à l'ouest Borit, au nord Mignot.

Sur la mise à prix de... 520 »

12° Lot.

Vingt-sept ares trente-deux centiares de terre, situés sur les coteaux dits Saint-Pierre ou le Grand-Réage, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 1,189, section A, et joignant à l'est M. de la Selle, au sud Girard, à l'ouest Dittière, au nord Alexandre Guillou.

Sur la mise à prix de... 580 »

13° Lot.

Quinze ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés au même lieu, portés au plan cadastral sous le n^o 1,192, section A, et joignant à l'est Guillou, au sud Girard, à l'ouest Pannier, des Verchers, au nord les Girard.

Sur la mise à prix de... 300 »

14° Lot.

Trente-six ares soixante-quinze centiares de terre, situés aux Grouas, même commune, joignant à l'est Girard, au sud Morneau et Deschamps, à l'ouest Malvert, au nord Carré et autres.

Sur la mise à prix de... 980 »

15° Lot.

Vingt-cinq ares cinquante-cinq centiares de terre, situés au champ de la Bonne-Dame, même commune, joignant à l'est M. de la Selle, au sud le chemin, à l'ouest M. Morneau, au nord M. Mazé et autres.

Sur la mise à prix de... 760 »

16° Lot.

Six ares soixante-dix-sept centiares de terre en luzerne, situés au chemin de la Carte, même commune, joignant à l'est un chemin, au sud Carré, à l'ouest le même, au nord Fillochau.

Sur la mise à prix de... 130 »

A reporter. 18,890 »

Report. 18,890 »

17° Lot.

Cinq ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés à la Carte, même commune, joignant à l'est Favreau, au sud Pannier, à l'ouest M. Gautier, au nord Davi, de Laveau.

Sur la mise à prix de... 120 »

18° Lot.

Quinze ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés au Marchais-Tancheras, même commune, joignant à l'est Favreau, des Mousseaux, au sud Louis Bougault, à l'ouest Chouteau, et au nord le Marchais-Tancheras.

Sur la mise à prix de... 350 »

19° Lot.

Vingt-sept ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés à la Plaine-du-Biez, près le bois d'Échully, même commune, joignant à l'est la route Neuve, au sud Pannier, à l'ouest M^{me} veuve Roger, au nord M. Morneau.

Sur la mise à prix de... 720 »

20° Lot.

Quatorze ares quarante-deux centiares de terre, situés au même lieu, sur le chemin de Ligné, joignant à l'est le chemin, au sud Davi, à l'ouest M. de la Selle, au nord Favreau, des Mousseaux.

Sur la mise à prix de... 400 »

21° Lot.

Cinquante-quatre ares vingt centiares de terre, situés au moulin de la Plaine ou Plaine-du-Biez, même commune, joignant à l'est Gaschet et autres, au sud le chemin, à l'ouest les héritiers Mousset, au nord Gaschet.

Sur la mise à prix de... 1,350 »

22° Lot.

Soixante-dix-huit ares douze centiares de terre, situés aux Moulins de Ligné, même commune, portés au plan cadastral sous le n^o 836, section H, joignant à l'est les héritiers Mousset, au sud

A reporter. 21,830 »

Report. 21,850 »	Report. 28,785 »	Report. 31,390 »	Report. 52,355 »	Report. 3,580 »	
Gaschet, à l'ouest le chemin de Ligné à Laveau, au nord Dubray. <i>Sur la mise à prix de..</i> 1,975 » 23° Lot. Douze ares vingt-neuf centiares de terre, situés à la Plaine-de-Bellevrault, même commune, joignant au levant et au midi Chouteau, au couchant l'article suivant, au nord Jean Achard. <i>Sur la mise à prix de..</i> 580 » 24° Lot. Vingt-cinq ares vingt-cinq centiares de terre, situés à la Têlée-du-Pellevrault, même commune, joignant à l'est l'article précédent, Chouteau et autres, au sud Chouteau, à l'ouest M. Duchatellier, au nord M. Morneau. <i>Sur la mise à prix de..</i> 760 » 25° Lot. Vingt-trois ares trente-sept centiares de terre, situés à la Plaine-de-Pellevrault, même commune, joignant à l'est Genevais, au sud François Achard, à l'ouest le chemin de Rigale à Ligné, au nord Carré. <i>Sur la mise à prix de..</i> 680 » 26° Lot. Treize ares onze centiares de terre, situés au Tranchet, commune de Concourson, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud Foucher et autres, à l'ouest François Renard, au nord Renard, de Savonnières. <i>Sur la mise à prix de..</i> 250 » 27° Lot. Dix-sept ares quarante-huit centiares de terre, situés aux Brissardes, commune des Verchers, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud Carré, à l'ouest les héritiers Mousset, au nord Malvert et autres. <i>Sur la mise à prix de..</i> 520 » 28° Lot. Trente-deux ares quarante centiares de terre, situés aux Buttes, même commune, joignant à l'est René Beaumont, au sud M ^{me} veuve Roger et Laroche, à l'ouest Renard, au nord la veuve Beaumont. <i>Sur la mise à prix de..</i> 920 » 29° Lot. Trente-cinq ares de terre, situés aux Prés-de-Moine, sous la Fontaine-Blanche, même commune, joignant à l'est le chemin, au sud le sieur René Beaumont, à l'ouest Pierre Bougault, au nord Renard, de Laveau. <i>Sur la mise à prix de..</i> 960 » 30° Lot. Douze ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, situés aux Prés-du-Moine, même commune, joignant à l'est Favreau, au sud Rousseau, à l'ouest Pierre Bougault, au nord Favreau. <i>Sur la mise à prix de..</i> 350 » 31° Lot. Cinq ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés au même lieu et près l'article précédent, joignant à l'est et au sud Favreau, à l'ouest Goubault et au nord Fillocheau. <i>Sur la mise à prix de..</i> 160 » A reporter. 28,785 »	32° Lot. Neuf ares cinquante centiares de terre, situés aux Prés-de-Moine, même commune, joignant à l'est un chemin, au sud M. Gauthier, à l'ouest la Fabrique, au nord Favreau, des Mousseaux. <i>Sur la mise à prix de..</i> 225 » 33° Lot. Vingt-et-un ares soixante-dix centiares de terre, situés à la Biarrée, en hache, même commune, joignant à l'est la Fabrique, au sud M. Gauthier, à l'ouest le même et dame Roger, au nord Fillocheau. <i>Sur la mise à prix de..</i> 500 » 34° Lot. Dix ares quarante-trois centiares de terre, situés aux Avineaux, même commune, joignant à l'est Malvert, au sud Carré, à l'ouest le même, au nord Renard-Beaumont. <i>Sur la mise à prix de..</i> 250 » 35° Lot. Huit ares vingt-quatre centiares de terre, situés au même lieu, joignant à l'est dame Roger, au sud Fillocheau, à l'ouest Carré, au nord Renard. <i>Sur la mise à prix de..</i> 210 » 36° Lot. Dix ares quarante-neuf centiares de terre, situés aux Basses-Brissardes, même commune, joignant à l'est M. Renard-Beaumont, au sud Bougault, à l'ouest Genevais, au nord les héritiers Genevais. <i>Sur la mise à prix de..</i> 270 » 37° Lot. Dix-sept ares quatre centiares de terre, situés aux Petits-Jardins, même commune, joignant à l'est M. de la Selle, au sud M. Morneau, à l'ouest et au nord Letheulle. <i>Sur la mise à prix de..</i> 500 » 38° Lot. Dix ares trente centiares de terre, situés aux Hêtres, même commune, joignant à l'est M. Renard-Beaumont, au sud Deschamps, à l'ouest Fillocheau et au nord Deschamps. <i>Sur la mise à prix de..</i> 310 » 39° Lot. Treize ares quarante-sept centiares de terre, situés au même lieu, joignant à l'est Nicolas, de Laveau, au sud le chemin, à l'ouest Letheulle, au nord dame veuve Beaumont. <i>Sur la mise à prix de..</i> 400 » 40° Lot. Trois ares cinquante centiares de terre en friche, situés aux Bedolières, commune de Concourson, compris au plan cadastral sous le n° 1,065, section A, et joignant à l'est le chemin de Rigale à Doué, au sud M. Morneau, à l'ouest Gaspault, au nord M. Duchatellier. <i>Sur la mise à prix de..</i> 40 » 41° Lot. Vingt-deux ares vingt-huit centiares de vigne, situés au Vigneau, près la Pacaudière, commune des Verchers, joignant à	l'est le chemin, au sud Touret, à l'ouest Jobin et autres, et au nord un sentier. <i>Sur la mise à prix de..</i> 400 » 42° Lot. Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, situés aux Coulées-de-Ligné, même commune, joignant à l'est M. Hublot, de Ligné, au sud M. Chereau-Martin, à l'ouest Jobin, au nord Dubray. <i>Sur la mise à prix de..</i> 100 » 43° Lot. Cinq ares quatre centiares de vigne, situés aux Petits-Quarts, même commune, joignant à l'est le chemin, au sud Malvert, à l'ouest le sentier, au nord M. Duchatellier. <i>Sur la mise à prix de..</i> 70 » 44° Lot. Cinq ares dix-neuf centiares de vigne, situés au même lieu, joignant au levant le sentier, au sud Rousseau, à l'ouest Rivière, au nord M. Duchatellier. <i>Sur la mise à prix de..</i> 100 » 45° Lot. Trois ares soixante-cinq centiares de vigne, situés aux Simonnières, même commune, joignant à l'est M. Morneau, au sud Clée, à l'ouest Malvert, au nord le chemin. <i>Sur la mise à prix de..</i> 50 » 46° Lot. Un are quarante centiares de vigne, situés au même lieu, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud les héritiers Mousset, à l'ouest le chemin et Letheulle, au nord le même. <i>Sur la mise à prix de..</i> 20 » 47° Lot. Trois ares soixante-quinze centiares de vigne, situés au même lieu, joignant à l'est Rouleau, au sud Clée et autres, à l'ouest Pannier, au nord Nicolas. <i>Sur la mise à prix de..</i> 50 » 48° Lot. Six ares quarante centiares de vigne, situés aux Gros-Buissons, même commune, joignant à l'est Chouteau, de Beauvais, au sud un sentier, à l'ouest Davi, au nord au chemin des Buissons. <i>Sur la mise à prix de..</i> 80 » 49° Lot. Six ares quatre-vingt-onze centiares de vigne, situés au même lieu, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud les coteaux, à l'ouest Chouteau, et au nord le chemin. <i>Sur la mise à prix de..</i> 70 » 50° Lot. Deux ares trente centiares de vigne, situés au même lieu, joignant à l'est Gujard, au sud Favreau, à l'ouest les héritiers Mousset, au nord le chemin. <i>Sur la mise à prix de..</i> 25 » 51° Lot. Trois ares soixante-huit centiares de vigne, situés au même lieu, joignant à l'est Chouteau, au sud M. Morneau, à	l'ouest Chouteau et au nord le chemin. <i>Sur la mise à prix de..</i> 50 » Tous les biens ci-dessus désignés sont situés commune des Verchers, à l'exception de ceux désignés sous les 26° et 40° lots, qui sont situés commune de Concourson. Total des mises à prix des biens de Laveau, compris sous le § 1 ^{er} ... 32,405 » § II. La nue propriété DE LA FERME DE SAVONNIÈRES, <i>Située communes des Verchers et de Concourson,</i> Grevée de l'usufruit de la dame Gaultier. PREMIER LOT. Ce lot sera composé de : 1° Une maison, située au village de Savonnières, commune des Verchers, comprenant deux chambres à feu, boulangerie, cave voûtée, pressoir ensuite, le tout se tenant, grange séparée du pressoir par un passage dépendant de la propriété, écurie, toit et puits, cour en face de la grange, cour, jardin et terrain contigus aux bâtiments ci-dessus, le tout se tenant est séparé par le chemin d'exploitation du village et contient au total trente-un ares seize centiares, n° 655, 684, 685, 675, 676, 677, 681, 682 et 683 du plan cadastral, section A, joignant dans son ensemble aux nord et levant M ^{me} Gaultier, au midi les sieurs Ferrand et Morneau, au couchant Gaspault, Robreau et Carré. 2° Quatorze ares vingt-huit centiares de terre, situés aux Sites ou le Defrou, même commune, joignant au levant et couchant Fillocheau, au sud la Prée, au nord Borit. 3° Six ares quatre-vingt-sept centiares de terre, au même lieu, joignant à l'est Letheulle, au sud la Prée, à l'ouest la dame Gauthier et au nord Borit. 4° Vingt-trois ares trente-cinq centiares de terre, au même lieu, joignant à l'est Fillocheau et autres, au sud la Prée, à l'ouest M. Morneau, au nord le chemin. 5° Sept ares quatre-vingt-treize centiares de terre, situés au même lieu, joignant à l'est et au nord Vaslin, au sud la Prée, fossé de l'objet, à l'ouest l'article précédent. 6° Neuf ares cinquante-un centiares de pré, situés à la Prée, même commune, joignant à l'est Vaslin, au sud M. Edmond de la Selle, au nord l'article précédent. 7° Neuf ares quarante-un centiares de pré, situés à la Prée, à l'ouest du précédent article, joignant à l'est Fillocheau, à l'ouest Vaslin, au nord Jean Renard. 8° Et de dix-huit ares quatre-vingt-sept centiares de pré, situés au lieu dit le Pré-de-la-Coulée, même commune, joignant à l'est Carré, au sud Jean Beaumont, à l'ouest veuve Borit. <i>Mise à prix.....</i> 3,095 » 2° Lot. Dix ares soixante centiares de terre, en luzerne, à l'ouche de Rigalle, commune de Concourson, joignant au levant et au midi M. Duchatellier, à l'ouest Bougault et au nord le chemin. <i>Mise à prix.....</i> 150 » 3° Lot. Huit ares vingt centiares de terre, situés au lieu dit Saint-Martin, même commune, joignant au levant Leger, au sud un pré, au couchant Salmon, au nord le chemin. <i>Mise à prix.....</i> 135 »	4° Lot. Dix-huit ares soixante-deux centiares de vigne, situés aux Belusses, joignant à l'est les héritiers Beaumont, au sud Rayneau et autres, à l'ouest Bompas, au nord un sentier. <i>Mise à prix.....</i> 170 » 5° Lot. Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, situés au Ruau, même commune, joignant à l'est Vaslin, au sud Letheulle, à l'ouest le chemin et au nord Piau. <i>Mise à prix.....</i> 175 » 6° Lot. Cinquante-quatre ares vingt-cinq centiares de terre, situés aux Champs-Ferrands, commune des Verchers, section A, n° 15 et 16 du plan cadastral, joignant à l'est Chereau-Martin, au sud Robreau et autres, à l'ouest le chemin d'exploitation, au nord Fillocheau. <i>Mise à prix.....</i> 640 » 7° Lot. Dix-sept ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, sur le Pré-Berthelot, joignant à l'est un chemin, au sud Gaspault, à l'ouest le sieur Gaspault, au nord Pineau. <i>Mise à prix.....</i> 487 50 8° Lot. Quatorze ares de terre, situés aux Gats, commune de Concourson, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud des vignes, à l'ouest la vigne à Bergault, au nord Carré. <i>Mise à prix.....</i> 135 » 9° Lot. Vingt-deux ares cinquante centiares de terre, situés au même canton des Gats, même commune, joignant à l'est Robreau, au sud un sentier, à l'ouest des vignes, au nord Carré. <i>Mise à prix.....</i> 200 » 10° LOT. Dix ares quatre-vingt-six centiares de terre, sur les prés de la Fontenelle, commune des Verchers, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud Vaslin, à l'ouest Chateaubert, au nord M. Chereau-Martin. <i>Mise à prix.....</i> 100 » 11° LOT. Vingt ares soixante-quatre centiares de vigne, situés aux Sables, même commune, joignant à l'est Borit, de Savonnières, au sud le même, à l'ouest une vigne, au nord M. Chereau. <i>Mise à prix.....</i> 110 » 12° LOT. Trente-un ares de terre, situés au canton du Logeon, même commune, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud des vignes, à l'ouest Borit et autres, au nord Vaslin. <i>Mise à prix.....</i> 262 50 13° LOT. Huit ares onze centiares de jeune vigne, au Cul-du-Four, même commune, joignant à l'est Aubin, au nord des friches, à l'ouest Vaslin, au	A reporter. 3,580 »
A reporter. 28,785 »	A reporter. 31,390 »	A reporter. 32,355 »	A reporter. 3,580 »	A reporter. 5,360 »	

Report.	5,360	Report.	6,242 50	Report.	7,480	Report.	11,802 50	Report.	14,437 50	
nord un chemin d'exploitation.		l'ouest l'article précédent, au nord des vignes.		Fillocheau, au couchant le trente-et-unième lot, fossé de l'objet entre, au nord la route.		43° Lot.		53° Lot.		
Mise à prix.....	80	Mise à prix.....	37 50	Mise à prix.....	275	Dix ares six centiares de terre, à la Plaine-de-Pellevrault, dits Marchais-Laguay, même commune, joignant à l'est le chemin de Rigale à Ligné, au sud Deschamps, à l'ouest le Marchais en dépendant, au nord Proust.		Onze ares cinquante centiares de terre, aux Ursis, joignant à l'est Vaslin et autres, au sud Carré, à l'ouest le même au nord M. Duchatellier.	Mise à prix.....	155
14° Lot.		24° Lot.		54° Lot.		Mise à prix.....	130	54° Lot.		
Quatre ares quatorze centiares de vigne, sur les Rochers, même commune, joignant à l'est M. Morneau, au sud des friches, au nord un sentier.		Cinq ares quarante centiares de terre en ajoncs, situés près ledit lieu, même commune, joignant à l'est plusieurs, au sud M. Morneau, à l'ouest le morceau de terre de la Motelle, au nord Deschamps.		Dix-neuf ares vingt-sept centiares de terre, au même lieu des Enclos, joignant à l'est Renard, au sud le pré ci-après, à l'ouest Deschamps, au nord la route.		44° Lot.		Six ares soixante-quatre centiares de terre, à la Noue, même commune, joignant à l'est Deschamps, au sud veuve Borit, à l'ouest M. de la Selle, au nord Nicolas.	Mise à prix.....	85
Mise à prix.....	25	Mise à prix.....	37 50	Mise à prix.....	290	Dix ares de terre, situés au même lieu, joignant à l'est un chemin, au sud Proust, à l'ouest Lemoine, au nord Gaschet.		Mise à prix.....	130	
15° Lot.		25° Lot.		55° Lot.		Mise à prix.....	130	55° Lot.		
Deux ares trente centiares de terre en ajoncs, situés aux Gros-Buissons, même commune, joignant à l'est la vigne des héritiers Mousset, au sud Favreau, à l'ouest René Carré, au nord le chemin d'exploitation.		Trente-six ares de vigne, situés au lieu dit les Petits-Quarts, même commune, joignant à l'est le chemin de Savonnieres à Doué, au sud Fillocheau et Carré, à l'ouest un sentier, au nord Carré.		Soixante-treize ares quarante-cinq centiares de pré, situés au Pré-d'Hersault, même commune, joignant à l'est le Layon, au sud le pré à Carré, à l'ouest Fillocheau, fossé mutuel, au nord Renard et autres, fossé de l'objet.		45° Lot.		Quinze ares quarante centiares de terre, aux Seize-Boisselées, même commune, joignant à l'est les héritiers Mousset, au sud les mêmes, à l'ouest M. Morneau, au nord Carré fils.	Mise à prix.....	225
Mise à prix.....	12 50	Mise à prix.....	450	Mise à prix.....	1,400	Dix ares cinquante-sept centiares de terre, aux Moulins-Veger ou les Quatre-Chemins, même commune, joignant à l'est le chemin de Rigale à Beauvais, au sud Carré, à l'ouest Anger, au nord Deschamps.		Mise à prix.....	425	
16° Lot.		26° Lot.		56° Lot.		Mise à prix.....	425	56° Lot.		
Douze ares soixante centiares de terre, situés aux Retivelles, commune de Concourson, joignant à l'est M. Morneau, au sud un chemin, à l'ouest Grolleau, au nord Genevais.		Quarante ares soixante-dix centiares de terre en luzerne, situés au lieu dit le Morceau-de-la-Mêlée, commune de Concourson, joignant au levant veuve Borit, à l'ouest un sentier, au sud Rebeiller, et au nord Renard.		Quatre-vingt-seize ares soixante-neuf centiares de terre, situés au Pâtis ou les Gaudriers, même commune, portés au plan cadastral sous le n° 949, section A, joignant à l'est M. Robert et autres, au sud le chemin, à l'ouest dame Gautier, au nord M. Mazé.		46° Lot.		Vingt-deux ares de terre, à la pièce de Sainte-Catherine, même commune, joignant à l'est et au nord les héritiers Mousset, au sud Genevais, de Ligné, à l'ouest Jean Achard.	Mise à prix.....	330
Mise à prix.....	112 50	Mise à prix.....	300	Mise à prix.....	1,450	Mise à prix.....	450	57° Lot.		
17° Lot.		27° Lot.		57° Lot.		47° Lot.		Dix-neuf ares soixante-deux centiares de terre, sur le chemin des Cartes, même commune, joignant à l'est un chemin, au sud Pannier, à l'ouest M. René Beaumont, au nord Froger.	Mise à prix.....	295
Treize ares vingt-trois centiares de terre, aux Gros-Buissons, commune des Verchers, joignant à l'est Georget, au sud des friches, à l'ouest Favreau, au nord un sentier.		Un morceau de terre en luzerne, autrefois en vigne, dite de Couve, contenant six ares soixante centiares, joignant au sud Clée, à l'ouest les bois à M. Grignon, au nord Renard, de Savonnieres.		Neuf ares quatre-vingt-sept centiares de terre, aux Grouas, dits Boisasses, même commune, joignant à l'est Vaslin, au sud Fillocheau et autres, à l'ouest Genevais, au nord le chemin.		Mise à prix.....	240	58° Lot.		
Mise à prix.....	112 50	Mise à prix.....	45	Mise à prix.....	125	48° Lot.		Cinq ares soixante-un centiares de terre, près le Marchais-Tancherad, même commune, joignant à l'est Rousseau, au sud M. Chereau, à l'ouest Malvert, au nord dame veuve Royer.	Mise à prix.....	60
18° Lot.		28° Lot.		58° Lot.		Mise à prix.....	600	59° Lot.		
Quatre ares soixante-deux centiares de terre et vigne, situés aux Simonnières, même commune, joignant à l'est M. Morneau et le chemin, au nord les héritiers Mousset.		Sept ares trente-quatre centiares de jeune vigne, à la Baschère, même commune, joignant à l'est le ruisseau, au sud le chemin, à l'ouest M. Duchatellier, au nord le bois à M. Lionet.		Sept ares cinquante-un centiares de terre, aux Chaintres, même commune, joignant à l'est René Beaumont, au sud Guillou, à l'ouest Renard, au nord ledit Beaumont.		49° Lot.		Onze ares quarante-quatre centiares de terre, au même lieu, joignant à l'est M. de la Selle, au sud Chouteau, à l'ouest Rousseau, au nord M. Roger.	Mise à prix.....	117 50
Mise à prix.....	112 50	Mise à prix.....	50	Mise à prix.....	90	Mise à prix.....	90	60° Lot.		
19° Lot.		29° Lot.		59° Lot.		50° Lot.		Vingt-huit ares cinquante centiares de terre, à la Plaine-de-Biez, même commune, joignant à l'est la route Neuve, au sud Cailleau, à l'ouest M. de Rougé, au nord Pannier.	Mise à prix.....	325
Six ares quarante centiares de terre en trèfle, situés aux Simonnières, même commune, joignant à l'est Malvert, à l'ouest Ferrand, au nord le chemin d'exploitation.		Neuf ares treize centiares de bois et luzerne, à la Baschère, joignant à l'est le chemin, au sud M. Morneau, à l'ouest un bois, au nord Gasnault.		Cinq ares vingt-quatre centiares de terre, aux Grouas, dits Grézille, même commune, joignant à l'est Favreau, au sud Guillou, à l'ouest le même, au nord Lethuelle.		Mise à prix.....	465	61° Lot.		
Mise à prix.....	25	Mise à prix.....	60	Mise à prix.....	67 50	51° Lot.		Soixante-dix-huit ares douze centiares de terre, au moulin de Ligné, joignant à l'est Renard, de Laveau, au sud M. Chereau et autres, à l'ouest les héritiers Mousset, au nord Dubray.	Mise à prix.....	987 50
20° Lot.		30° Lot.		60° Lot.		Mise à prix.....	270	62° Lot.		
Cinq ares quarante-deux centiares de terre en luzerne, situés à la Planche-du-Chêne, commune de Concourson, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud Robreau, à l'ouest Gasnault, au nord le chemin d'exploitation.		Quatre ares quarante centiares de terres, situés aux Planches, même commune, joignant le chemin, la rivière, M. Renard et veuve Beaumont.		Quinze ares quarante-cinq centiares de terre, aux Grouas, près le Marchais, même commune, joignant à l'est veuve Borit, au sud le chemin, à l'ouest les héritiers Beaumont, au nord le chemin.		52° Lot.		Trente-huit ares quatre-vingt-seize centiares de terre, à la Plaine-de-Pellevrault, même commune, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud Chouteau, au nord M. Morneau.	Mise à prix.....	490
Mise à prix.....	55	Mise à prix.....	20	Mise à prix.....	225	Mise à prix.....	435	63° Lot.		
21° Lot.		31° Lot.		61° Lot.		53° Lot.		Neuf ares soixante-onze centiares de terre, à la Plaine, dits les Seilleries,		
Vingt ares de vigne, situés aux Buttes, commune des Verchers, joignant à l'est le chemin du village, au sud Borit, à l'ouest un sentier, au nord M. Morneau.		Quinze ares soixante-huit centiares de terre, situés au Defrou, commune des Verchers, joignant à l'est le pré des héritiers Mousset et Fillocheau, au sud et à l'ouest Carré, au nord la grande route.		Dix-neuf ares quatre-vingt-douze centiares de terre, à la Plaine-du-Biez, dits Portail-Rouge, même commune, joignant à l'est la route neuve, des autres parts Favreau.		Mise à prix.....				
Mise à prix.....	240	Mise à prix.....	225	Mise à prix.....	275	54° Lot.				
22° Lot.		32° Lot.		62° Lot.		Mise à prix.....				
Dix-sept ares cinquante centiares de terre en luzerne, situés à la Motelle, même commune, joignant à l'est plusieurs, au sud Ferrand, à l'ouest et au nord le chemin.		Quatre ares quarante centiares de terre inculte, sur les Côteaux, même commune, joignant les Côteaux et les vignes.		Onze ares dix-sept centiares de terre, aux Prés-de-Moine, près le Marchais-Tancherad, joignant à l'est Renard, fossé de l'objet, au sud Vaslin, fossé de l'objet, à l'ouest Clée, au nord Briand.		Mise à prix.....				
Mise à prix.....	185	Mise à prix.....	12 50	Mise à prix.....	125	55° Lot.				
23° Lot.		33° Lot.		63° Lot.		Mise à prix.....				
Cinq ares quarante centiares de terre en luzerne, situés près ledit lieu, joignant à l'est Clée, au sud Deschamps, à		Dix-huit ares quarante-deux centiares de terre, aux Enclos, même commune, joignant à l'est veuve Borit, au sud								
A reporter.	6,242 50	A reporter.	7,480	A reporter.	11,802 50	A reporter.	14,437 50	A reporter.	17,507 50	

Report. 17,507 50
 même commune, joignant à l'est le chemin de Ligné à Rigale, au sud Beaumont-Renard, à l'ouest M. Morneau, au nord M. Nau.
 Mise à prix..... 110 »
 64° Lot.
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés à la Plaine-de-Pellevrault, même commune, joignant à l'est le chemin, au sud Trouvé, à l'ouest M. Morneau, au nord Carré, de Savonnières.
 Mise à prix..... 135 »
 65° Lot.
 Douze ares dix centiares de terre, à la Plaine-de-Pellevrault, même commune, joignant à l'est Bougault, au sud Chouteau, à l'ouest le chemin de Ligné à Rigale, au nord Bougault.
 Mise à prix..... 190 »
 66° Lot.
 Vingt-deux ares dix-sept centiares de terre, aux Brissardes, même commune, joignant à l'est les héritiers Mousset, au sud Vaslin, à l'ouest M. Morneau, au nord Malvert et autres.
 Mise à prix..... 287 50
 67° Lot.
 Vingt-quatre ares cinquante centiares de terre, aux Buttes, même commune, joignant à l'est Favreau, au sud Jean Achard, à l'ouest Bougault, au nord M^{me} veuve Roger.
 Mise à prix..... 300 »
 68° Lot.
 Seize ares de terre, au même lieu des Buttes, joignant à l'est Bougault, au sud Chouteau, à l'ouest Grégoire, au nord dame Roger.
 Mise à prix..... 200 »
 69° Lot.
 Dix-neuf ares quatre-vingt-huit centiares de terre, aux Fontaines-Blanches, même commune, joignant à l'est le chemin de Beauvais aux Verchers, au sud M. Morneau, à l'ouest M. Edmond de la Selle, au nord M. Duchatellier.
 Mise à prix..... 225 »
 70° Lot.
 Sept ares vingt-six centiares de terre, au même lieu, joignant à l'est Borit, au sud la Fontaine, à l'ouest Bougault, au nord Fillocheau.
 Mise à prix..... 90 »
 71° Lot.
 Douze ares quatre-vingts centiares de terre, au même lieu des Fontaines-Blanches, même commune, joignant à l'est le chemin, au sud Froger, à l'ouest Pierre Bougault, au nord Favreau.
 Mise à prix..... 150 »
 72° Lot.
 Neuf ares quatre-vingt-douze centiares de terre, aux Prés-du-Moine, même commune, joignant à l'est un chemin, au sud Favreau, à l'ouest la Fa-

Report. 19,195 »
 brique, au nord Renard-Beaumont.
 Mise à prix..... 115 »
 73° Lot.
 Sept ares vingt-cinq centiares de terre, aux Prés-du-Moine, joignant à l'est un chemin, au sud Morneau et Rousseau, à l'ouest Pannier, au nord Landais.
 Mise à prix..... 85 »
 74° Lot.
 Dix-huit ares neuf centiares de terre, aux Hautes-Joinchères, même commune, joignant à l'est Carré, au sud Robreau, à l'ouest M. René Beaumont, au nord un chemin d'exploitation.
 Mise à prix..... 260 »
 75° Lot.
 Onze ares treize centiares de terre, au même lieu, joignant à l'est Favreau, au sud Carré et René Beaumont, à l'ouest Panneau, au nord Picantin.
 Mise à prix..... 145 »
 76° Lot.
 Vingt-et-un ares soixante-dix centiares de terre, aux Basses-Joinchères, même commune, joignant à l'est M. Duchatellier, au sud un chemin d'exploitation, à l'ouest veuve Renard-Beaumont, au nord Vaslin et Abraham.
 Mise à prix..... 275 »
 77° Lot.
 Dix-sept ares soixante-cinq centiares de terre, aux Soleaux, même commune, joignant à l'est un chemin, au sud Chouteau, à l'ouest Borit-Chouteau, au nord M. Morneau.
 Mise à prix..... 260 »
 78° Lot.
 Cinquante-quatre ares vingt centiares de terre, aux moulins de la Plaine ou Plaine-du-Biez, même commune, joignant à l'est les héritiers Mousset, au sud le chemin, à l'ouest veuve René Beaumont, au nord Gaschet, de Ligné.
 Mise à prix..... 675 »
 Total des mises à prix des biens de la ferme de Savonnières, ci..... 21,010 »
PROCÉDURE.
 Cette vente aura lieu, aux jour, lieu et heure ci-dessus désignés et de la manière sus-indiquée, par adjudication et aux enchères publiques.
 En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de Saumur en date du 6 février 1868, enregistré et dûment signifié à avoué et à partie,
 Et aux requêtes, poursuites et diligences de :
 1° Dame Marie Beaumont, épouse de M. François Borit, propriétaire, avec lequel elle demeure aux Caves, commune du Vaudelnay-Rillé, et dudit sieur Borit pour la validité;
 2° M. Jean Beaumont, propriétaire à Artenay, commune des Verchers;
 3° M. François Beaumont, propriétaire, demeurant aux Fontaines, même commune;
 4° M. Louis Beaumont, propriétaire, demeurant à Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé;
 5° Et de M^{me} Jeanne Goupil, veuve de M. Gilles Billy, propriétaire de-

meurant à Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé,
 Ayant M^e Bodin, pour avoué.
 Contre :
 Le sieur René Beaumont, sans profession, demeurant au village de Laveau, commune des Verchers,
 Ayant M^e Labiche, pour avoué.
 S'adresser, pour les renseignements :
 Soit à M^e AUDOUIN, notaire, dépositaire du cahier des charges ;
 Soit à M^e BODIN, avoué poursuivant ;
 Soit à M^e LABICHE, avoué co-licitant.
 Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné.
 A Saumur, le 10 juin 1868.
 R. BODIN.
 Enregistré à Saumur, le 10 juin 1868, f^o 143, c^o 7. Reçu 1 franc 50 centimes, décime et demi compris.
 (271) Signé : PARISOT.

Etude de M^e BABIN, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

A VENDRE
 DE GRÉ À GRÉ
 En totalité ou par lots,
 FONDS ET SUPERFICIE
D'UN BOIS-TAILLIS,
 Dit le bois du Château.
 Sis en la commune de Trémont,
 Porté au plan cadastral, sous le numéro 1006, section A, pour une contenance de 13 hectares 84 ares.
 Ce bois se trouve à la proximité d'un chemin vicinal et non loin de la route impériale de Saumur à Vihiers.
 S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M^e BABIN, notaire. (244)

CAPITAUX A PLACER
 A 5 pour 0/0
 Sur biens ruraux et maisons dans le vieux Paris. — Fractions d'au moins 10,000 fr.
 M. Pinguet, ancien notaire, 11, rue Montyon, PARIS, de midi à 4 heures. (172)

A VENDRE
 En un seul lot,
 TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 En un seul lot,
 TROIS CENTS COTRETS, exploités l'hiver dernier.
 S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
UN FONDS DE CAFÉ
 Avec billard et ses accessoires,
 Dans un bon quartier de la ville.
 S'adresser au bureau du journal.

LE BANDAGE A RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages ; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

A LOUER
 Présentement,
 SECOND ETAGE, comprenant sept pièces, rue Beaurepaire.
 S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)
FABRIQUE D'ENCRE
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Rue Saint Jean, n° 54, à Saumur.
MAGASIN DE TAPISSERIE
 et vente de meubles.
 M. KAPP, ayant travaillé depuis six ans comme 1^{er} ouvrier tapissier, chez M. Voisine, marchand de meubles à Saumur, vient de s'établir avec M. Pérère, son beau-frère. Ils ouvriront leur magasin dans les premiers jours de juin, rue Saint-Jean, 54. (256)

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE
 Pour faire soi-même
 l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.
 G. MAYER, breveté, PARIS.
 Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.
 L'Appareil et les Poudres à eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis.

DE LA LOI SUR LA CHASSE
ÉTUDE
 Par le chevalier de GLOUVET.
 Prix : 1 franc.
 A Saumur, chez tous les libraires.

L'ANGLETERRE
 ET
LA CHRÉTIENTÉ,
 PAR
 M^{sr} MANNING, archevêque de Westminster.
 Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{sr} l'évêque d'Angers,
 Par M. l'abbé PICHERIT.
 Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 JUIN.			BOURSE DU 10 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 43	»	»	70 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	100 40	»	»	100 20	»	»
Obligations du Trésor.	485	»	»	485	»	»
Banque de France.	3167 50	»	2 50	3170	»	2 50
Crédit Foncier (estamp.).	1530	»	»	1510	»	20
Crédit Foncier colonial.	461 25	»	»	440	»	21 25
Crédit Agricole.	650	»	8 75	660	»	10
Crédit industriel.	650	10	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	295	2 50	»	292 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	730	»	»	725	»	5
Orléans (estampillé).	883 75	3 75	»	880	»	3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1216 25	2 50	»	1213 75	»	2 50
Est.	550	»	»	550	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	932 50	»	»	932 50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	592 50	»	»	600	7 50	»
Ouest.	563 75	3 75	»	562 50	»	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1495	»	7 50	1475	»	20
Canal de Suez.	446 25	11 25	»	445	»	1 25
Transatlantiques.	416 25	1 25	»	417 50	1 25	»
Emprunt italien 5 0/0.	52 45	»	15	52	»	45
Autrichiens.	565	7 50	»	562 50	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	376 25	»	1 25	378 75	2 50	»
Victor-Emmanuel.	45	»	1	45	»	»
Romains.	43	»	»	42	»	1
Crédit Mobilier Espagnol.	318 75	3 75	»	315	»	3 75
Saragosse.	80	»	»	80	»	»
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	67	»	»	67	»	»
Compagnie immobilière.	140	»	»	135	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	335 50	»	»	333 75	»	»
Orléans.	327 50	»	»	327 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	337 50	»	»	337 50	»	»
Ouest.	325	»	»	327 50	»	»
Midi.	323	»	»	323	»	»
Est.	320	»	»	319 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.

à pleine porte et s'avance jusqu'au sanctuaire, précédée d'un homme à la figure ignoble. Au nom de la loi, M. l'abbé Sérafon la somme de s'arrêter. Elle fait halte, puis s'avance encore.

— Nous voulons voir, cria-t-ils.
— Que voulez-vous donc voir ?
— Nous voulons voir, répètent-ils avec une exaltation qui n'était rien moins que rassurante, nous avons ce droit. Nous verrons jusqu'à la fin !

— Que voulaient-ils donc voir ? — Probablement un prétendu tableau à épis.

Et déjà les premiers rangs touchaient à la Sainte-Table. Ils allaient certainement franchir ce fragile obstacle, lorsque des cris de terreur se font entendre au dehors; la brigade d'Étauliers arrive à franc étrier.

Nous avons déjà raconté comment l'intervention de la gendarmerie et de l'intrépide brigadier avait mis fin à l'insurrection; mais nous n'avons pas dit qu'elle aurait peut-être été victime de son dévouement si les insurgés, surpris par son arrivée brusquée, inattendue, ne s'étaient pas trouvés pris dans l'église comme dans un piège.

Ils tournent alors leur rage contre le curé. Dans la sacristie, deux d'entre eux le saisissent et l'enlacent de façon à paralyser tous ses mouvements; la porte extérieure est fermée par un de ces forcenés et ils allaient sans doute se porter aux plus coupables violences, lorsque le brigadier a fait irruption.

Enfin, pour compléter le bilan de cette triste journée, nous ajouterons que le vénérable curé de Générac a été sur le point d'être assassiné; que M. le curé de Reignac a senti sur sa poitrine un des poignards de bois aigus dont nous avons parlé; que M. le doyen de Saint-Savin a été hué à son arrivée et à son départ.

Durant ces scènes scandaleuses, M. le maire de Donnezac et son adjoint ont parfaitement accompli leur devoir; mais leur autorité a été méconnue.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« On nous assure que plusieurs escadrons du régiment de lanciers en garnison à Libourne ont quitté cette ville, se dirigeant vers la Charente. »

Nous recevons, dit l'*Union*, de Paris, une lettre d'un de nos abonnés des environs de Libourne, en date du 4, qui nous dit que ce jour-là même partait pour Cognac la troupe de Libourne.

Le *Charentais* annonce en ces termes, dans son numéro du 9 juin, la cessation des troubles dont nous avons entretenu nos lecteurs :

Nous sommes heureux d'apprendre que l'agitation qui s'était manifestée sur quelques points de notre département a complètement cessé et ne s'est pas produite ailleurs. Toutes les nouvelles donnent la certitude que les populations, éclairées sur la futilité des craintes

auxquelles elles étaient en proie, sont maintenant rassurées et paraissent comprendre qu'elles avaient été poussées dans une voie fâcheuse.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Prince Impérial redouble d'assiduité et d'application dans ses études, le temps étant prochain où il devra subir un examen désiré par l'Empereur.

On nous assure que le général Frossard aurait fait à Sa Majesté un rapport très-élogieux sur les aptitudes du jeune prince dans les sciences mathématiques.

— Le 15 juin, un tiers du Champ-de-Mars doit être remis à l'autorité militaire; dans les six mois qui suivront cette première remise la totalité du terrain que l'Exposition avait occupé sera rendue à sa destination.

— Le 31 mai a eu lieu le tirage définitif de la loterie des enfants pauvres. Le lot de 150,000 fr. a été gagné par le n° 2,867,996.

— On lit dans le *Siècle* :
« La statue de Voltaire revient sur l'eau. On sait qu'il a été successivement question de la placer soit au point d'intersection de la nouvelle rue de Rennes et du quai Conti, près de l'Institut, soit dans la cour même de l'Institut. On nous assure que le premier projet est abandonné; quant à l'autre emplacement, M. Dupanloup et le père Gratry auraient, dit-on, manifesté l'intention de s'opposer de tout leur pouvoir, en tant que membres de l'Académie, à ce que la statue de Voltaire fût érigée dans la cour du palais Mazarin. »

Cette note prouve au moins que le *Journal de Paris* s'était trop avancé en affirmant que la commission chargée d'installer quelque part le Voltaire du *Siècle*, avait été autorisée à le mettre en place publique. Il n'y a rien de fait encore, et il est impossible qu'une telle autorisation soit donnée.

— Un télégramme de Vienne, adressé à l'*Indépendance belge*, annonce que le prince Napoléon fera une excursion à Prague avant d'aller à Pesth. Son Altesse impériale restera à Vienne jusqu'à samedi.

— La *Gazette de Milan* prétend que les navires américains, qui sillonnent la Méditerranée sous le commandement de l'amiral Ferragut, portent une petite armée destinée à secourir les Crétois.

— Les indications suivantes, dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, témoignent de l'activité qui a régné ces temps derniers dans les ateliers militaires de la Russie. Dans l'arsenal de Pétersbourg, on a fondu, percé, en 1867, trois cent cinquante canons de 4, et cent cinquante de 9 livres.....

— L'*Italia* parle du typhus qui aurait déjà fait des ravages dans les quartiers les plus peuplés de Naples.

— Nous lisons dans l'*Opinion nationale* :
« Le fait suivant, qui nous est communiqué par une personne très-honorable, nous avait paru appartenir à la catégorie des canards, comme il nous en arrive souvent des États-Unis, ou des bords de la Garonne, et nous hésitions à le publier; mais notre correspondant nous affirme son exactitude, et les détails, dit-il, ont été recueillis par lui sur les bulletins adressés à l'administration du chemin de fer d'Orléans, par les machinistes.

« Dans la nuit du 31 mai dernier, le train de marchandises, n° 407 (de la Compagnie d'Orléans), allant de Paris à Vendôme, a été brusquement arrêté par des chenilles, à la hauteur du poteau 46, et est resté en détresse sur ce point pendant 1 heure 8 minutes. Il n'a fallu rien moins que l'arrivée de la machine de secours, demandée en toute hâte par le télégraphe, pour lui permettre de continuer sa route.

« Ce n'est pas, paraît-il, la première fois que de grandes difficultés de marche se produisent au même endroit et par la même cause. Les chenilles sortent d'un petit bois-taillis, planté à proximité de la voie, et viennent s'attacher au rails pour se réchauffer; à chaque passage de train, les rails en sont littéralement couverts. Le 31 mai, la quantité de ces chenilles était si considérable qu'il fut impossible à la machine du train 407 d'avancer; les roues patinaient sur tous ces corps écrasés. Ainsi expliqué, le phénomène n'a plus rien d'extraordinaire, mais il ne manque pas d'une certaine originalité. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le sieur D., de Chacé, s'est suicidé hier soir. On ignore quelle est la cause de cet acte de désespoir.

M^{lle} Déjazet, qui est à Angers en ce moment, doit venir à Saumur pour donner une représentation de :

Les Premières armes de Richelieu;
Le Zouave est en bas;
Risette ou les Millions de la mansarde.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

St-Petersbourg, 9 juin. — Le *Journal de St-Petersbourg* publie une circulaire du prince Gortschakoff annonçant que l'empereur de Russie ordonne à ses agents diplomatiques, de proposer une convention internationale supprimant dans la guerre l'emploi des balles explosives.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 6 juin.

Texte : Revue politique de la semaine. — Voyage de LL. MM. à Rouen. — Courrier de Paris. — Inauguration de l'Exposition du Havre. — Événements du Japon. — La Gageure de Passerine, nouvelle, par M. César Perruchot (suite). — Gazette du Palais. — Salon de 1868. — Tableaux reproduits par l'*Illustration*. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les théâtres. — *Suzerain*, vainqueur du Derby, en 1868. — Mise à l'eau de deux navires de sauvetage au canal de la Villette. — Accident de Boulogne-sur-Mer. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — *Les Sommités contemporaines* : Jules Favre. — Gravures : Voyage de LL. MM. à Rouen. — Inauguration de l'Exposition maritime du Havre. — Événements du Japon : Attaque de la légation anglaise à Kioto. — Salon de 1868 : *le Chien de l'officier*, tableau de M. Decaen; — *le Printemps*, tableau de M. Daubigny. — Paris : l'Église Saint-Augustin, inaugurée le 28 mai 1868. — *Suzerain*, vainqueur du Derby, en 1868. — Courses des vélocipèdes, à Saint-Cloud. — Mise à l'eau d'un navire de sauvetage, à la Villette. — Accident arrivé dans le chenal du port, à Boulogne-sur-Mer. — Échecs. — Rébus. — *Les Sommités contemporaines*.

BULLETIN FINANCIER.

Le mouvement de hausse se dessine avec une nouvelle énergie. Les exécutions et les sinistres continuent; on désigne d'autres gros spéculateurs, dont la position serait menacée. C'est la grande, beaucoup disent la seule raison du mouvement qui se produit. Rarement on a vu la place plus agitée.

Le 3 p. 100, qui a touché le cours de 70 fr., se tient à 69 80, l'Italien à 52 90, le Crédit foncier à 1530, et le Gaz à 1505.

Le Crédit mobilier français se cote à 303 75, le Mobilier espagnol à 320, l'Immobilier à 148 75, les Transatlantiques à 405, les Mexicains à 148 25.

Les actions de Suez, qui depuis six semaines ont regagné près de 200 fr., sont à 427 50; ce remarquable mouvement doit être attribué à la confiance de plus en plus caractéristique qu'inspire l'entreprise, dont l'excellente situation a été attestée par le rapport si satisfaisant présenté par M. de Lesseps à l'assemblée des actionnaires du 2 juin.

La jonction des deux mers aura lieu à la date fixée, le 1^{er} octobre 1869, et malgré le développement des travaux qui ont pris des proportions immenses, les réserves effectives de la Société dépassent de 50 millions le total des dépenses, qui s'élèvent à ce jour à 288,346,605 fr.

Le complément de l'emprunt de 100 millions, qui a été émis l'année dernière, va être réalisé en obligations avec lots, qui seront rapidement enlevées, et dont le projet de loi nécessaire est actuellement soumis au Corps-Législatif. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Il songea aux folies de son passé et se demanda quel chemin lui restait à suivre.

Tout-à-coup, un cri de joie sortit de sa poitrine.

— J'ai trouvé ! s'écria-t-il, le bonheur ne peut être que dans la gloire. On se bat en Cochinchine et au Mexique, c'est là que je dois aller pour le trouver.

Un mois plus tard, Philippe de Gast, après avoir vendu ses meubles, congédié ses domestiques et réglé toutes ses affaires, s'engageait dans un régiment de cavalerie qui partait pour le Mexique.

XVII.

Le noble métier des armes, comme disaient les poètes du premier empire, demande des aptitudes toutes particulières et une complète abnégation de sa propre individualité; aussi les personnes qui croient qu'un bon soldat se fait en un jour se trompent-elles gravement. Philippe ne fut pas longtemps à comprendre que si le bonheur se trouvait dans la carrière des armes, ce n'était certes pas à son début. Habitué à toutes les jouissances du luxe, à l'indépendance la plus absolue, n'ayant jamais supporté le joug d'aucune autorité, la situation nouvelle de notre héros lui fut d'abord intolérable. Il souffrit de l'absence du bien-être qui lui était si familier, son amour-propre se révolta de certains contacts pénibles, et l'obéissance passive lui sembla un

attentat fait à sa dignité.

Cependant la discipline n'avait point, à bord, cette sévérité inexorable qui est, à terre, une loi impérieuse, et à laquelle l'officier, comme le soldat, doit se soumettre aveuglément.

Comme sa bourse était bien garnie, il put donc facilement se procurer bon nombre de petites douceurs qui l'aiderent à supporter la traversée sans trop de soucis.

Mais une fois débarqué à la Vera-Cruz, les corvées et les travaux d'écurie le dégoutèrent complètement de l'état militaire, et il n'est pas douteux qu'il eût fait quelque fâcheux coup de tête si l'ordre de rejoindre le gros de l'armée, qui marchait sur Puebla, n'eût été donné à son régiment.

Cette diversion à une situation qui lui semblait fort douloureuse, fut accueillie par Philippe avec une joie extrême, il espérait trouver enfin dans les combats les émotions du vrai bonheur.

Mais il était écrit dans le livre de la destinée que toutes ses recherches devaient être infructueuses.

La brigade dont son régiment faisait partie fut attaquée par de nombreuses bandes de guérillas, au pied des monts Popocatepelt, qu'elle tournait, et quelques compagnies d'infanterie, qui formaient l'avant-garde, se trouvèrent engagées sous un feu meurtrier. Le commandant de la colonne fit faire halte, donna à la cava-

lerie l'ordre de cerner la montagne, et à l'infanterie de mettre sac à terre; les clairons sonnèrent une charge vigoureuse, et nos soldats s'élançèrent à la baïonnette, avec cette furia qui est un des côtés brillants de l'armée française. Bientôt les guérillas furent délogées de leur position, et leurs bandes, trouées et décimées par cette charge imprévue, prirent la fuite en descendant les pentes douces de la montagne. Mais là, elles trouvèrent la cavalerie qui, impatiente, attendait le moment de les charger. Il fallait traverser la ligne française ou mourir; dans un pareil moment tout le monde est brave, voire même le guérilla mexicain ! Le choc fut terrible, on eût dit un troupeau de bêtes fauves fuyant l'incendie. Philippe reçut en pleine figure un coup de sabre qui lui abâtît la peau du front sur les yeux. Aveuglé par le sang, terrassé par la douleur, il tomba de cheval et fut laissé pour mort sur le terrain.

La cavalerie française avait tourné bride et s'était mise à la poursuite des fuyards. La nuit survint, et, avec elle, ces rôdeurs de champ de bataille, espèce de corbeaux humains qui cherchent leur pâture dans la dépouille des morts et des blessés. L'un d'eux s'occupait, avec un imperturbable sang-froid, de déshabiller Philippe. Déjà il avait enlevé sa montre et sa bourse, lorsque celui-ci, tirailé en tous sens par les mouvements brusques de son voleur, reprit connaissance et se leva

sur son séant. Ce mouvement ne déconcerta point le Mexicain; il examina la tête de Philippe, releva la peau du front, et, s'apercevant que la blessure était plus effrayante que dangereuse, il le fit monter à cheval avec lui et se dirigea dans la montagne, du côté opposé à celui où se trouvait le corps français.

Au bout de quinze jours, la blessure de Philippe se trouvait complètement cicatrisée, et il ne lui restait qu'une jolie balafre, qui partait du front et venait mourir au milieu de la joue gauche; mais il était prisonnier, livré aux plus mauvais traitements et peu vêtu. Quant à sa nourriture, elle eût effrayé un anachorète de l'ancienne Thébaïde.

Tous les soirs, en s'enroulant, à la belle étoile, dans la maigre couverture qui lui servait de lit, notre ami soupirait, songeant au passé et se disait :

— Je sais maintenant où est le bonheur !

Puis, chaque matin, son regard guettait, dans l'horizon de la plaine, le passage d'un corps français. Un jour, cet espoir devint une réalité : il aperçut un convoi de malades se dirigeant, avec son escorte, sur Xalapa.

(La suite au prochain numéro.)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

Maison connue depuis sa fondation pour vendre le meilleur marché de

MAISON DE GROS ET DÉTAIL,

Rue Beaudrière,

ANGERS.

SAUMUR.

MAISON D'ACHATS,

Rue Neuve - St - Eustache,

PARIS.

GRAND CHOIX

DE CHALES, SOIERIES POUR MARIAGES.

L'activité de nos affaires, depuis le commencement de la saison, nous a forcés de faire un nouveau voyage en fabrique. Nous avons trouvé les marchandises dans des conditions de prix tellement avantageuses que cela nous permet de mettre en vente aujourd'hui quelques soldes à des prix véritablement extraordinaires de bon marché.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES.

Cretonnes chinées, moulignées, carreaux et rayures, 100 pièces à choisir, articles de 1 fr. 50 c., vendus..... fr. 70 c.
 Mousses printanières, 1^{re} qualité, articles vendus au commencement de la saison 3 fr. 50 c., au prix incroyable de..... 95
 Orléans moulins et Cretonnes..... 60 c. 70 c. » 90
 Haute nouveauté de tissus glacés et fantaisie, vendus bien au-dessous du cours.

CONFECTIONS POUR DAMES.

Caracos et pardessus pour Dames..... 1 95
 D^o d^o nouveauté..... 4 50
 Confections riches, bien garnies..... 10, 15, 20 et 25 »
 Basquines soie avec ceinture impératrice (drap de Lyon 1^{re} qualité), vendues partout 70 et 80 fr., à..... 45 »

JUPONS CONFECTIONNÉS.

500 Jupons tout faits, très-nouveaux, articles de 40 fr., à..... 3 95
 500 Jupons haute nouveauté, tout ce qui se fait de plus beau, à..... 6, 7, 8 et 12 »
 Grand choix de Draperies, Couffils, Pantalons, Soieries, Alpagas, Cravates, Faux-Cols.
 Il reste encore en magasin pour un mois de vente de notre grande affaire de Madapolams, qui nous a permis de vendre des
 Madapolams renforcés pour chemises, à..... 50
 Cretonnes extra-fines, d^o, 1^{re} qualité, à..... » 95

CONFECTIONS POUR HOMMES.

Choix considérable de Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants; mise en vente de plus de mille Costumes complets, fantaisie et noirs.

Grand choix de Chemises, Gilets flanelle confectionnés.

Un tailleur attaché à la maison nous permettra de livrer des vêtements sur mesure dans les vingt-quatre heures.

MERCERIE, BONNETERIE.

Grand choix de Garnitures pour Robes, Galons nouveauté, depuis..... fr. 15 c.
 Ceintures perlées..... » 95
 Ceintures impératrice, haute nouveauté, tout soie..... 7 » et au-dessus.
 100 douzaines Bas Enfants..... » 25 d^o.
 100 d^o Femmes et Chaussettes Hommes..... » 40 d^o.

Assortiment complet de Passementeries pour lits et rideaux de fenêtres.

Seul dépôt du Fil Croquemitaine, 1^{re} médaille à l'Exposition, le meilleur de tous les fils connus, la douzaine de pelotes : 1 franc.

Saumur, imp. de P. GODET.

Voir le SUPPLÉMENT.